



Commune de VEZELS-ROUSSY  
20 route des Vallées  
15130 VEZELS-ROUSSY

Envoyé en préfecture le 06/06/2025  
Reçu en préfecture le 06/06/2025  
Publié le  
ID : 015-211502570-20250605-DEL\_2025\_17-DE

Département  
CANTAL  
Arrondissement  
AURILLAC  
Canton  
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VEZELS-ROUSSY**

**Séance du 5 juin 2025**

**Délibération n° DEL\_2025\_17**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Vezels-Roussy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 20 route des Vallées 15130 Vezels-Roussy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TOURLAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 23 mai 2025

**Présent(s)** : BOLLAERT Maryse, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, TOURLAN Jean-Luc, VIGNES Sylvie, PEPIN Monique,

**Absent(s)** : MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques, PRADAL Stéphanie,

**Secrétaire de Séance** : ROUMANIOL Jacques

**Objet de la délibération** : DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE D'UNE ELEVE DE LA COMMUNE SCOLARISE AU COLLEGE LA PONETIE

**DELIBERATION**

M. le maire présente à l'assemblée la demande d'une famille pour un voyage scolaire organisé par collège la Ponétie à Aurillac qui sollicite une aide financière.

**DECISION**

Vu la demande formulée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers votants,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 50 € qui sera versée au collège pour le voyage scolaire en Allemagne.
- Dit que les crédits seront pris à l'article 65748 du budget 2025 comme prévu par la délibération n°DEL-2025-13 du 27mars 2025

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Emis et rendu exécutoire le** : 05/06/2025  
**Reçu en préfecture le** : 06/06/2025  
**Publié ou notifié le** : 06/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En Mairie le 05/06/2025

Le Maire  
Jean-Luc TOURLAN



Le secrétaire de séance  
Jacques ROUMANIOL

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.*